



# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

1	
2	
3	
4	
5	
6	W
7	
8	
9	
10	
11	TAK
12	
13	JR
14	

Ops

N° 67/22

## LA QUESTION DU CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

Allocution prononcée par M. Donald S. Macdonald, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la Commission canado-américaine sur l'armement nucléaire, à Scarborough (Ontario), le 18 juin 1967.

Comme suite à l'Assemblée internationale tenue ici même il y a tout près d'un an, la présente réunion s'est révélée très utile. Quoique notre mandat soit plutôt restreint, il se limite à un continent alors que celui de l'année dernière englobait le monde entier, il reste néanmoins approprié, et d'actualité. L'Institut canadien des affaires internationales et l'Assemblée américaine méritent des éloges particuliers pour l'imagination, la ténacité et la promptitude dont ils ont fait preuve en s'attachant aux problèmes du contrôle des armes nucléaires. Cela nous a permis d'appliquer les connaissances et l'expérience acquises l'an dernier à tout ce qui touche de près nos deux pays à ce moment très critique.

Le Canada et les États-Unis partagent un même continent, une culture commune, des intérêts politiques généraux semblables et une même manière d'aborder la question de la défense par l'entremise de deux alliances importantes. A partir de cela, les observateurs canadiens et américains des événements qui se déroulent sur le plan du contrôle des armes semblent trop souvent conclure à la légère que nos deux pays envisagent la question du contrôle des armes nucléaires de la même façon. Il est vrai que nous adoptons une attitude semblable à l'égard de la plupart des questions politiques fondamentales. Toutefois, il y a d'importantes différences d'accentuation dont, j'en suis certain, vous ne laissez pas d'être conscients, ainsi que des différences dans la façon dont nous envisageons les mesures précises à prendre pour contrôler l'armement.

### RESSEMBLANCES

Il faut dire que le Canada et les États-Unis admettent que le contrôle des armes nucléaires peut et doit contribuer à la diminution de la tension internationale. Cependant, ni l'un ni l'autre des deux pays n'est assez naïf pour croire que le désarmement ou le contrôle des armes nucléaires puissent se réaliser du jour au lendemain, comme un coup de théâtre. Au contraire, ils soutiennent tous deux que cela ne peut être réalisé que par des démarches prudentes, graduelles et systématiques.

Puisque la confrontation militaire n'est, en dernière analyse, que l'indice d'un conflit politique sous-jacent, nous nous rendons compte qu'une décision sur des questions politiques de portée internationale soit plus essentielle à la détente et au dégagement qu'une entente sur des mesures précises de désarmement et de réglementation des armes. Nous sommes aussi conscients que notre sécurité mutuelle dépend de l'équilibre des forces militaires, équilibre qu'il serait imprudent de troubler avant l'établissement d'organes plus efficaces pour maintenir l'ordre et régler les controverses internationales. Nous ne faisons pas confiance à nos adversaires en puissance au point d'accepter qu'on supprime les mesures appropriées de contrôle des ententes sur la réglementation des armes et le désarmement. De façon générale, on peut dire que nous envisageons tous les deux, d'une manière active et optimiste, quoique réaliste et pratique, les moyens de réduire la possibilité d'un conflit à main armée.

### DIFFÉRENCES

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, il y a d'importantes différences d'accentuation dans les manières canadienne et américaine d'envisager la réglementation des armes nucléaires. Ces différences proviennent d'écarts entre nos institutions politiques, notre puissance économique, la nature et la dimension des forces armées que nous entretenons, notre philosophie d'une force nationale, et la conception de notre rôle respectif au sein de la communauté internationale. Je ne vais pas essayer d'analyser ces différences en détail: pour qui y réfléchit, elles sautent aux yeux. Je vais plutôt essayer de démontrer comment elles modifient notre façon d'envisager la brûlante question de la réglementation des armes nucléaires et de leur non-prolifération.

A l'occasion d'un débat sur la réglementation des armes un des participants a forgé les expressions "prolifération horizontale" et "prolifération verticale", pour désigner respectivement la dissémination d'armes nucléaires aux États non nucléaires, et l'augmentation en volume et en capacité des arsenaux des puissances nucléaires. Ces deux points sont inséparables et font partie intégrante du problème de la prolifération.

### TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

Abordons d'abord la prolifération horizontale. C'est par le moyen d'un traité de non-prolifération, comme premier pas, que la plupart d'entre nous espèrent voir toute nouvelle prolifération horizontale enrayerée. Le Gouvernement canadien a toujours soutenu qu'il n'y a pas d'autre solution rationnelle qu'un traité de non-prolifération au problème de la dissémination continue des armes nucléaires qui risque d'aboutir à une guerre atomique. Et cela, en dépit du fait qu'un tel traité de par sa nature même, impose une distinction injuste aux signataires non nucléaires. En outre, nous avons exhorté les puissances nucléaires à essayer de comprendre et respecter les susceptibilités et les exigences du monde non nucléaire.

Nous croyons, comme maints autres pays non nucléaires, qu'un traité de non-prolifération ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme un premier pas important vers une réglementation plus rigoureuse des armes nucléaires. Pour avoir quelque chance d'être accepté de tous, le traité doit, en effet être envisagé comme une démarche initiale vers un avenir plus

prometteur. Il est également nécessaire que, sur le plan des obligations, il maintienne un juste équilibre entre les signataires nucléaires et non nucléaires.

Des porte-parole des grandes puissances soutiennent parfois, et les États-Unis ne s'en font pas faute, que les signataires non nucléaires doivent assumer à cet égard la plus grande part des responsabilités, puisque le traité ayant pour objet d'empêcher toute nouvelle prolifération, est nécessairement d'intérêt général. En tant que pays non nucléaire, il nous plaît de rappeler à ces porte-parole que, si les puissances nucléaires ne sont pas disposées à accepter des responsabilités plus onéreuses que le fait de s'abstenir de fournir des armes nucléaires, il se peut que les principaux pays non nucléaires refusent de conclure un tel traité. Ils peuvent s'y refuser jusqu'à ce qu'on leur assure que les puissances nucléaires acceptent des obligations réciproques ou suffisantes.

De quelle sorte d'obligations s'agit-il? Déjà mentionnée, la première serait la promesse, de la part des puissances nucléaires, de garanties de sécurité aux signataires non nucléaires ayant à faire face à une situation inquiétante ou dangereuse. De telles garanties entraînent nécessairement des engagements et des risques, voire même des complications fort ennuyeuses que tout garant peut ne pas trouver très alléchantes. Mais de tels risques et complications ne font-ils pas partie du rôle d'une grande puissance? Justement, c'est là le prix que doivent payer les puissances nucléaires si elles veulent maintenir le monopole des armes nucléaires. C'est pourquoi le Canada a cru nécessaire de répéter en public et en particulier, que d'opter pour l'autre élément de l'alternative pourrait bien être la dissémination du contrôle des armes nucléaires, d'où résulterait une situation instable dont les conséquences seraient plus graves que celles occasionnées par l'établissement de garanties acceptables.

Comme deuxième obligation, nous aimerions que les signataires nucléaires et non nucléaires acceptent de fournir des garanties relativement à l'emploi de matières fissiles pour des fins pacifiques. Le but des garanties prévues dans un traité de non-prolifération étant d'empêcher la production clandestine d'armes nucléaires par les signataires non nucléaires, il était à prévoir que, de l'avis des puissances nucléaires ces garanties ne devraient s'appliquer qu'aux premières. Mais si, comme le soutiennent les puissances nucléaires, ces garanties ne nuisent en rien aux essais nucléaires pacifiques et n'exposent pas les autres pays à l'espionnage commercial, pourquoi alors refusent-elles ces garanties pour elles-mêmes? Ardent défenseur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son système de garanties, le Canada préconise qu'on insère dans un traité un article non discriminatoire de garanties. Il y a des indices, et je m'en réjouis, selon lesquels certaines puissances nucléaires seraient disposées à accepter des garanties internationales à l'égard de leur propre programme d'essais nucléaires pacifiques.

Comme troisième obligation nous exhortons les puissances nucléaires à accepter, en même temps qu'un traité de non-prolifération, l'engagement précis d'offrir un service d'essais nucléaires pour des fins pacifiques et légitimes aux États non nucléaires, puisqu'on leur demandera, comme vous le savez, de renoncer au droit de faire leurs propres essais nucléaires pacifiques. On comprend que les puissances nucléaires hésitent à accepter cette obligation autrement qu'en principe, et qu'elles prétendent qu'il soit impossible, avant qu'un tel service devienne réalisable au point de vue technique, d'établir de façon détaillée la marche à suivre. Mais un tel raisonnement est une bien piètre consolation pour les États non nucléaires qui croient sincèrement qu'on restreint

injustement leur droit d'utiliser pleinement et en toute liberté l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il nous semble que les puissances nucléaires devraient faire beaucoup plus que de n'accepter cette obligation qu'en principe: elles devraient faire connaître clairement leurs intentions en rédigeant un texte assez détaillé sur leur engagement même si cela devait les empêcher plus tard de dicter les conditions précises selon lesquelles on offrirait ce service. Et je crois qu'un tel engagement devrait nécessairement comprendre un rôle de surveillance pour une agence internationale telle que l'AIEA, ou tout autre organisme semblable.

Mes propos sur les explosions nucléaires pacifiques m'amènent à la question de la prolifération verticale. Pour avoir renoncé à leur droit nucléaire, les États non nucléaires sont à peu près unanimes à demander aux puissances nucléaires de faire des démarches décisives et de prendre des mesures concrètes pour assurer le contrôle des armes nucléaires: des mesures telles que la réduction ou du moins le gel des stocks de vecteurs et d'armes nucléaires offensives et défensives, une mise au ban générale des essais nucléaires et la cessation de la production des armes nucléaires.

Je ne dis pas que les puissances nucléaires devraient envisager des mesures qui finiraient par troubler ou bouleverser la stabilité créée par l'impasse nucléaire actuelle, mais je dis qu'elles devraient, afin de maintenir cette stabilité, accepter de réduire leurs forces offensives stratégiques. J'irais même jusqu'à dire que si le désaccord entre les États-Unis et la Russie au sujet d'une concession juste et raisonnable, était poussé au point de faire échouer les négociations et d'empêcher l'acceptation générale d'un traité de non-prolifération, cela pourrait, comme d'autres écueils dont j'ai déjà parlé, faire beaucoup de tort à la longue, à leur propre sécurité ainsi qu'à celle de tous les autres, parce qu'on aurait perdu l'occasion de prendre une première mesure essentielle pour le contrôle des armes nucléaires.

Nous sommes tous au courant du programme "Plowshare" aux États-Unis. Nous ne serions pas tous d'accord (sauf erreur, même les parrains de ce programme ne sont pas tous d'accord) sur les avantages qu'on pourra retirer de "Plowshare" plus tard. Tout en admettant que ce programme peut offrir des avantages à l'avenir certains d'entre nous s'inquiètent de l'influence qu'il peut exercer sur les efforts qu'on tente actuellement pour empêcher la prolifération nucléaire. Il me paraît évident que le programme "Plowshare" est susceptible d'encourager les États non nucléaires à vouloir développer cette force nucléaire pour eux-mêmes. Il devient de plus en plus manifeste que les pays dont le potentiel nucléaire est réel ne se rallieront pas facilement à la thèse à laquelle nous souscrivons, au Canada, et qui veut que les États non nucléaires actuels renoncent pour toujours à une technologie qui renferme la promesse d'importants avantages pour l'avenir, parce qu'on ne peut saisir la différence entre les bombes nucléaires et les explosions nucléaires pacifiques.

Si les États-Unis étaient francs et clairs au sujet des démarches dont ils ont déjà parlé en termes vagues et s'ils acceptaient d'inclure un article satisfaisant dans un traité de non-prolifération, nous aurions peut-être la réponse à la question qui nous préoccupe. Il est peut-être temps que les puissances nucléaires étudient l'à-propos de confier à l'AIEA ou à un organisme international semblable un rôle de plus en plus important dans la direction et

l'application du programme "Plowshare". Bien entendu, ce serait à condition que les puissances nucléaires conservent pleinement la maîtrise de la technologie nucléaire en question.

Sur chacun des points que j'ai mentionnés au sujet des rapports entre la prolifération horizontale et la prolifération verticale et entre les obligations des signataires nucléaires et non nucléaires d'un traité de non-prolifération, la position du Canada n'est pas parfaitement conforme à celle des États-Unis. Nous croyons que les États-Unis et leurs collègues nucléaires doivent être disposés à aller au delà des engagements prudents dictés par le souci de leurs propres intérêts, souci que, permettez-moi de le rappeler, certains États confondent avec l'arrogance du pouvoir. Ainsi que nous pouvons le constater partout dans le monde, l'hégémonie des grandes puissances n'est plus ce qu'elle était au dix-neuvième siècle; la crise actuelle au Moyen-Orient en témoigne assez bien. Nous ne soutenons pas que de tels engagements doivent nécessairement faire partie d'un traité de non-prolifération. De fait, nous craignons d'ajouter des conditions complexes à un traité, car cela pourrait en rendre la négociation impossible. Néanmoins, rien n'empêche les puissances nucléaires de prendre des engagements, distincts d'un traité de non-prolifération, mais complémentaires à celui-ci, qui contribueraient vraiment à empêcher toute nouvelle prolifération horizontale et verticale et à raffermir la stabilité internationale.

Après la prolifération et l'équilibre des obligations, j'en arrive à un aspect distinct mais connexe de la question nucléaire, celui de la défense contre les missiles balistiques (DMB). Lorsqu'ils parlent d'obligations mutuelles, les pays non nucléaires font allusion à leurs demandes réitérées que les puissances nucléaires donnent la preuve qu'elles consentent à réduire leurs arsenaux nucléaires, ou du moins, à ne pas les accroître. En d'autres mots, si l'on est incapable de renverser la course aux armes nucléaires, du moins qu'on l'arrête. A cet égard, tout déploiement de missiles antimissiles (MAM) de la part des États-Unis serait interprété de façon générale par les pays non nucléaires, comme un rejet de leurs demandes.

Il y a un an, à la première réunion tenue à Scarborough sur les armes nucléaires le premier ministre du Canada a abordé la question des missiles anti-missiles et, sans être catégorique, il a mis en doute certains arguments invoqués en faveur du déploiement de ce nouveau système d'armement. Depuis, d'importants faits nouveaux ont surgi dans ce domaine. On sait, preuves à l'appui, que la Russie a déployé des missiles antimissiles; que les discussions publiques sur les missiles antimissiles se répandent de plus en plus aux États-Unis et dans le monde occidental; qu'on a fait de nouveaux progrès en technologie nucléaire; que les États-Unis ont tenté de créer dans leur budget de la défense une place pour la production de missiles antimissiles durant l'année financière 1967-1968; on sait aussi, ce qui est peut-être encore plus important, que les États-Unis ont essayé d'entamer des pourparlers avec la Russie sur les missiles antimissiles. Les Soviétiques ont suggéré d'élargir les discussions afin d'embrasser les systèmes stratégiques d'armes nucléaires, offensifs comme défensifs; les États-Unis ont accepté. L'année dernière nous a donc fourni de nouveaux renseignements importants sur la question des missiles antimissiles.

Durant les quelques minutes qui vont suivre, j'aimerais vous présenter quelques opinions canadiennes sur ce point et soulever certaines questions.

Disons d'abord qu'il est bien clair d'après nos propos, que nous appuyons, au Canada, la démarche tentée par les États-Unis pour intéresser l'URSS à discuter un moratoire sur le déploiement des missiles antimissiles. Conscients que les pourparlers ne font que commencer et que les chances d'une entente rapide ne sont pas grandes, nous croyons tout de même que les États-Unis doivent continuer à insister sur ce point. Nous savons aussi que la Russie, pendant la période de non-décision et d'échanges diplomatiques à bâtons rompus que nous venons de connaître, a poursuivi son programme de déploiement. Mais nous ne croyons pas pour autant que la force de dissuasion des États-Unis, vu sa supériorité considérable, risque de perdre son efficacité dans un avenir rapproché. Enfin, nous savons que l'Union soviétique soutient que dans l'examen de la question des missiles antimissiles on doit tenir compte de l'équilibre stratégique au complet. Mais nous ne croyons pas que ce soit là une considération négative. En fait, selon nous, des pourparlers qui embrasseraient tout le champ des armes nucléaires stratégiques pourraient fort bien mener à l'entente globale que le monde attend. C'est pourquoi nous appuyons l'Administration américaine dans ses refus répétés de s'engager dans la voie du déploiement avant que toute possibilité d'entente avec l'URSS ait été épuisée.

Mais la situation pourrait se transformer. Du reste, même dans la conjoncture actuelle, le Gouvernement des États-Unis pourrait reviser son opposition actuelle au déploiement. Qu'est-ce que nous, Canadiens, penserions d'un tel événement? C'est une question hypothétique et, à titre d'homme politique, je préfère ne pas fournir de réponses catégoriques à de telles questions. Cependant, en tenant compte des entretiens qui se déroulent ici et au cours desquels nous pouvons échanger entre amis des opinions libres et franches, je pourrais risquer quelques réponses sous toute réserve. Vous comprendrez, n'est-ce pas, que mes énoncés ne font qu'illustrer la position du Canada et n'ont rien de définitif ni d'officiel.

La question présente deux aspects: on peut considérer le premier comme intéressant surtout les États-Unis et ne se rattachant qu'indirectement aux autres pays. Le second aspect intéresse surtout le Canada et les autres pays.

Permettez-moi de soumettre d'abord mes observations sur le point de vue spécifiquement américain.

Premièrement, malgré les améliorations techniques incontestables survenues récemment dans le domaine des missiles antimissiles (MAM), l'Administration américaine a avancé de façon convaincante l'idée que ce qu'on est convenu d'appeler le "rapport du prix de revient" entre les armes d'attaque et les armes de défense n'est pas de nature à favoriser la défense, car une somme d'argent beaucoup moindre consacrée aux armes offensives contrebalancerait la protection que l'URSS semblerait acquérir grâce au déploiement d'un système de défense contre les missiles balistiques. En fonction des pertes éventuelles, des sommes moindres affectées aux armes offensives suffiraient à relever le niveau des pertes, lors d'un échange nucléaire, au chiffre prévu avant que l'autre camp (URSS) n'ait affecté un montant donné à la défense.

La deuxième observation porte sur l'étendue du déploiement. A ce propos, nous avons beaucoup entendu parler de défense lourde et de défense légère, de

position A pour 25 villes et de position B pour 50 villes, de la défense locale par opposition à la défense régionale, et de moyens de défense contre les attaques de l'URSS et de la Chine. Tout en admettant qu'il y ait des choix valables à faire entre les diverses positions, j'ai parfois l'impression que la position dite "légère" de défense contre la Chine constitue un compromis entre l'absence de missiles antimissiles et un système "lourd" très coûteux. Si le déploiement de missiles antimissiles devait avoir lieu, il est à espérer qu'il ne se produirait qu'en raison de sa valeur technique et militaire, compte tenu de ses répercussions pour les autres pays et la communauté internationale en général, et qu'il ne serait pas décidé uniquement comme formule de compromis entre des pressions rivales à l'intérieur des États-Unis.

Rappelons que la plupart des adeptes des missiles antimissiles reconnaissent qu'un déploiement n'offrirait pas une protection complète contre l'URSS. Ils croient cependant que la menace de la Chine communiste peut et doit être arrêtée. En réponse à cette affirmation, je soutiendrais que la menace nucléaire de la Chine n'est ni certaine ni imminente. Plus important encore, les périodes requises pour le déploiement de missiles antimissiles sont plus courtes que celles qu'exigent les systèmes d'engins balistiques de la Chine, de sorte qu'une attitude d'attente ne mettrait sans doute pas en péril la sécurité de l'Ouest.

En dernier lieu, même si on déploie le système de missiles antimissiles le plus lourd, en admettant que l'URSS réagisse, il n'est pas certain que la sécurité des États-Unis en soit beaucoup raffermie. C'est l'argument que le président Johnson et le secrétaire McNamara ont invoqué à plusieurs reprises, et je n'ai guère entendu d'arguments convaincants à l'encontre de cela.

Voilà qui suffit pour les aspects intéressants surtout les États-Unis. Mais ce n'est là qu'un côté de la médaille, et c'est pourquoi j'aimerais poursuivre mon exposé et émettre d'autres observations qui ne touchent pas seulement les États-Unis, mais aussi le Canada et le reste du monde. Le déploiement de missiles antimissiles modifierait toute démarche en vue d'une détente entre l'Est et l'Ouest, et c'est là la première difficulté à laquelle on aurait à faire face. Quoiqu'on ait soutenu que les événements politiques ne dépendent pas des modifications apportées aux systèmes d'armement nucléaire, je suis porté à croire qu'en l'occurrence le déploiement de missiles antimissiles impliquerait, voire créerait, une ambiance moins favorable à de fructueuses rencontres entre l'Est et l'Ouest.

En deuxième lieu, un déploiement gênerait sans aucun doute tout progrès dans le domaine du contrôle de l'armement. A mon avis, si l'on décidait ce déploiement pendant la période critique des négociations du traité de non-prolifération, le résultat s'en ferait encore plus sentir. Les pays qui insistent sur un équilibre des obligations entre les puissances nucléaires et non nucléaires seraient désabusés quant aux intentions des deux superpuissances de faire des démarches sérieuses pour enrayer l'acquisition des armes. En de telles circonstances, l'acceptation générale d'un traité de non-prolifération serait fort compromise.

Prenons un autre exemple. On s'inquiète déjà dans bien des milieux des rapports qui existent entre la poursuite des essais nucléaires souterrains et le désir de perfectionner des ogives nucléaires pour les missiles antimissiles. Dans l'éventualité d'un déploiement de missiles antimissiles, je vois d'ici qu'il deviendrait encore plus difficile que ce ne semble l'être présentement

d'arriver à l'interdiction complète des essais. Ce ne sont que deux exemples parmi plusieurs qu'on pourrait citer à l'appui de l'idée selon laquelle les missiles antimissiles n'aideraient nullement à la campagne de réglementation des armes et de désarmement.

En dernier lieu, il y a deux façons d'envisager les missiles antimissiles comme intéressant le Canada. Tout d'abord, il nous faudrait évaluer à quel point un nouveau système de défense spatiale modifierait notre sécurité. Partageant le continent avec les États-Unis, il nous serait impossible de ne pas nous rendre compte que le tableau de la défense continentale a subi d'importantes modifications. De quelle façon réagirions-nous à ce déploiement? D'une façon active ou passive et, dans le premier cas, jusqu'où irions-nous? Voilà une difficulté qu'il nous faudrait envisager carrément. Nous ne pourrions pas et nous ne voudrions pas ignorer un tel changement. Les questions militaires et économiques sont telles que pour les Canadiens le déploiement de missiles antimissiles serait une perspective peu attrayante, tant du point de vue national que du point de vue international.

Pour conclure, permettez-moi de vous rappeler le thème de mes propos. Tout en adoptant, de façon générale, la même manière d'envisager nombre de questions internationales et, en particulier, la question du désarmement et du contrôle des armes, il y a d'importantes différences dans notre façon de les aborder, ainsi que nous avons pu le voir au sujet de notre attitude devant la question de la prolifération nucléaire.

Tout près des États-Unis, nous aimons croire, nous Canadiens, que nous comprenons en partie le point de vue de la nation la plus puissante du monde. Nous aimons aussi croire, en tant que puissance moyenne non nucléaire, que nous représentons assez bien la grande communauté des nations qui, d'ordinaire, ne sont pas dans le secret des conseils des grandes puissances. En tant qu'ami et associé des États-Unis, nous n'hésitons pas à les inciter à admettre plus largement le point de vue des États non nucléaires et à faire des concessions importantes par rapport à leur position, même si cela entraîne le sacrifice de certaines prérogatives nationales.

Plus particulièrement, nous aimerions exhorter les États-Unis à réfléchir aux points suivants:

1. l'octroi de garanties de sécurité acceptables aux États non nucléaires qui ne sont pas sous l'aile protectrice des alliances nucléaires;
2. l'acceptation de garanties internationales à l'égard de leurs propres essais nucléaires pacifiques;
3. l'octroi de services d'explosifs nucléaires à des fins pacifiques, sous l'étroite surveillance d'une agence internationale;
4. la promesse de démarches précises en vue de la réglementation des armes nucléaires;
5. la poursuite d'efforts soutenus pour en arriver à une entente sur les moyens de limiter et de réglementer les systèmes d'armes nucléaires stratégiques, offensives et défensives.

Les États-Unis, nous l'avons constaté, attachent beaucoup d'importance aux opinions et aux préoccupations des petits États et sont souvent les premiers parmi les grandes puissances à répondre de façon positive à leurs demandes légitimes. En l'occurrence, je crois qu'ils peuvent donner à leurs collègues du "club nucléaire" un exemple que ceux-ci se sentiraient obligés de suivre.

De son côté, le Canada ne ménagera ni son temps ni ses efforts pour exhorter les autres États non nucléaires, dont certains peuvent hésiter à sacrifier un peu de leurs préférences, de leur influence et de leur prestige, à prendre les décisions difficiles qui sont le premier pas indispensable à la réalisation d'un traité efficace de non-prolifération.

---

S/C